

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de Novembre, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à Champagné les Marais, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC Vendée Sèvre Autizes		
CHOLLET Joel	BENET	
GELOT Jean-Marie	MAILLE	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	Pouvoir à GUITON Jacky
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
ROBIN Noël	LIEZ	Pouvoir à POITIERS Dominique
POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE	
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
BAUDOUIIN Jacques	XANTON-CHASSENON	
<i>Présents : 8 – représentés : 2</i>		<i>10/15</i>
CC Sud Vendée Littoral		
METAIS Antoine	CHAILLE LES MARAIS	
LANDAIS Bernard	CHAMPAGNE LES MARAIS	
MARQUIS Joseph	GUE DE VELLUIRE	
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
GUINOT Bertrand	MOREILLES	
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE	
GANDRIEAU James	STE PEXINE	
BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	
DAVID Laetitia	VOUILLE LES MARAIS	Pouvoir à CHEVALLIER Jean-Claude
<i>Présents : 10 – représenté : 1</i>		<i>11/14</i>
CC Pays Fontenay Vendée		
GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
BIENVENU Alain	LE LANGON	
DUPAS Laurent	VELLUIRE SUR VENDEE	
MAROT Roger	LONGEVES	
RIVIERE Jean-Paul	MARSAIS STE RADEGONDE	Pouvoir à HERNANDEZ Philippe
FILLON Nicolas	MOUZEUIL ST MARTIN	
SAVINEAU Michel	PISSOTTE	
HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
<i>Présents : 10 – représenté : 1</i>		<i>11/22</i>
CC Pays de la Chataigneraie		
GOURMAUD Yvon	ANTIGNY	
BRIFFAUD Louis-Marie	BREUILL BARRET	Pouvoir à LESAUVAGE Ghislaine
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	
CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	
GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES	Pouvoir à GOURMAUD Yvon
<i>Présents : 3 – représentés : 2</i>		<i>05/10</i>

Total présents :  
Total représentés :  
Total présents et représentés :

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

**OBJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A LA CLOTURE DU BUDGET 2024 AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2025 - DELIB N°82/CS 25 NOVEMBRE 2024**

M. le Président informe le Comité Syndical qu'il y a lieu de prendre une délibération pour permettre le paiement des dépenses d'investissement 2024 sur 2025 à hauteur de 25% des crédits affectés aux chapitres 20 - 21 et 23 du budget primitif 2024, avant le vote du budget primitif 2025.

- Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) - paiement des Etudes
- Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) – achat de terrains – informatique - mobilier
- Chapitre 23 (Immobilisations en cours) – travaux

Cette décision permettra, en attente du nouveau budget, de payer les entreprises pour les travaux réalisés avant la fin de l'année mais non soldés ainsi que finaliser les restes à réaliser.

**Après en avoir délibéré le Comité Syndical à l'unanimité :**

- Autorise le Président à procéder aux paiements des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits affectés du budget 2024 dans l'attente du vote du budget 2025 pour :
  - Chapitre 20 - paiement à hauteur de 193 713,00 €
  - Chapitre 21 - paiement à hauteur de 34 182,10 €
  - Chapitre 23 - paiement à hauteur de 923 220,25 €

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme,  
LE PRESIDENT,  
Arnaud CHARPENTIER